



COMMUNE : 014 AIRE SUR LA LYS
ARRONDISSEMENT : 62 SAINT OMER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-OMER

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 143 110	51,32	124,39	11 391 000	5 845 861		5 845 861
Taxe foncière non bâties (TFNB)	319 622	60,07	120,75	328 200	197 150		197 150
Taxe d'habitation (TH)	688 288	24,10	59,24	441 800	106 474		106 474
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	6 149 485		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024 >>>	Taux de référence de TH 2025 >>>	Taux de majoration applicable en 2024 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025 >>>	Taux de majoration applicable en 2025 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025) >>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	6 149 485

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 6 149 485	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	51 691			509 734	252 512	641 898	43 643	1 499 478

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	6 149 485	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 499 478	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	7 648 963
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A ARRAS

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Le

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,

Le Maire

Le Maire d'Aire sur la Lys

PAS DE CALAIS

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Jean-Luc DiSAUX
Maire d'Aire sur la Lys

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			
Taxe foncière bâtie :		5 197	
a. Personnes de condition modeste			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		14 600	
c. Locaux industriels		471 921	
d. Logements sociaux et longue durée		2 535	
 Taxe foncière non bâtie			
e. Taxe d'habitation :		15 481	
a. Dotation pour perte de THLV			
b. Mayotte		>>>	
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		>>>	
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			
2. BASES EXONÉRÉES			
Taxe foncière bâtie :			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi		1 356 873	
 Taxe foncière non bâtie :			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi (terres agricoles)		52 939	
c. Par la loi (autres)			
 Cotisation foncière des entreprises			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi			
3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
a. Résidences secondaires et assimilées		222 600	
b. Logements vacants soumis à la THLV		219 200	
c. Bases dégrévées hors locaux vacants		49 610	
d. Bases dégrévées locaux vacants		188 793	
e. Bases dégrévées majo THS			
4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES			
a. Éoliennes et hydroliennes			
b. Centrales électriques			
c. Centrales photovoltaïques			
d. Centrales hydrauliques			
e. Centrales géothermiques			
f. Transformateurs électriques			
g. Stations radioélectriques			
h. Installations gazières et autres			
i. Taxe sur les pylônes			51 691
5. RÉFORMES FISCALES			
a. TVA prév. (compensation TH)		>>>	
b. TVA prév. (comp. CVAE)		0	
c. Coefficient correcteur		1,006908	
d. Taux FB commune 2020		29,06	
e. Taux FB département 2020		22,26	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX			
6.1. TAUX PLAFONDS			
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2024
	national 11	départemental 12	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,00	127,50
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	50,88	127,70
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,80	72,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>		
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. Tx moy. 75% départemental			13,49
b. Taux maximum de la majo			>>>
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :			
a. National			>>>
b. Communal			>>>
 Taux maximum :			
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser			>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale			>>>
 Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
			26,84